



MANIFESTE DES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉES

PROPOSITIONS POUR LA VITICULTURE DE DEMAIN

Sommaire

1. LA FILIERE VITICOLE EN EUROPE ET EN FRANCE

- Les chiffres clés
- Organigramme de la production

2. EN EUROPE : PRESERVER LE BUDGET ET LES SPECIFICITES DES IG DANS LA PROCHAINE PAC

- Paquet Vin et PAC : nos AOC-IGP sont des success stories menacées, protégeons-les !

3. EN FRANCE : DES NORMES COHERENTES AVEC L'ACTIVITE VIGNERONNE

- Economie : pour un juste partage de la valeur entre acteurs de la filière
- Durabilité : donner aux vignerons les moyens de travailler
- Réglementation AOC-IGP : consolider la politique de qualité française
- Simplification administrative : un chantier-clé pour faciliter l'activité des vignerons, vers le geste déclaratif unique
- Géopolitique : protéger la filière face aux menaces géopolitiques
- Filière viticole et santé : déconsommation et dénormalisation de l'alcool, publicité, fiscalité : menaces à tous les étages !

1. LA FILIERE VITICOLE EN EUROPE ET EN FRANCE

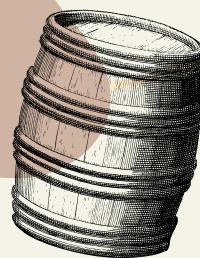


EN EUROPE

3,2 MILLIONS D'HECTARES DE VIGNES
44% SUPERFICIE MONDIALE

1ER PRODUCTEUR MONDIAL

61% de la production mondiale



80%

PRODUCTION SOUS IG

vin et eaux-de-vie de vin

AOC ou IGP



2,2 M €

d'exploitations dans l'UE



11 MDS €

de contribution à la balance
commerciale UE



EN FRANCE

65 % DU VIGNOBLE EN AOC

505 000 HECTARES EN AOC (SUR 783 000 AU TOTAL)

386
AOC VITICOLES
 vins et eaux-de-vie de vins



39
MILLIONS HL
 production 2024
 dont 16 477 pour les AOC



3e
CONTRIBUTION
 à la balance commerciale
 (80% de la valeur des
 exportations de la filière)

58 000
EXPLOITATIONS EN FRANCE

La majorité des exploitations
 AOC sont inférieures à 20 ha



16 %
 du chiffre d'affaires
 du secteur agricole
 français



440 000
EMPLOIS
 directs et indirects
 soit 2% des emplois en France

En 2023, pour la première fois,
 la production de vin blanc
 dépasse celle du vin rouge

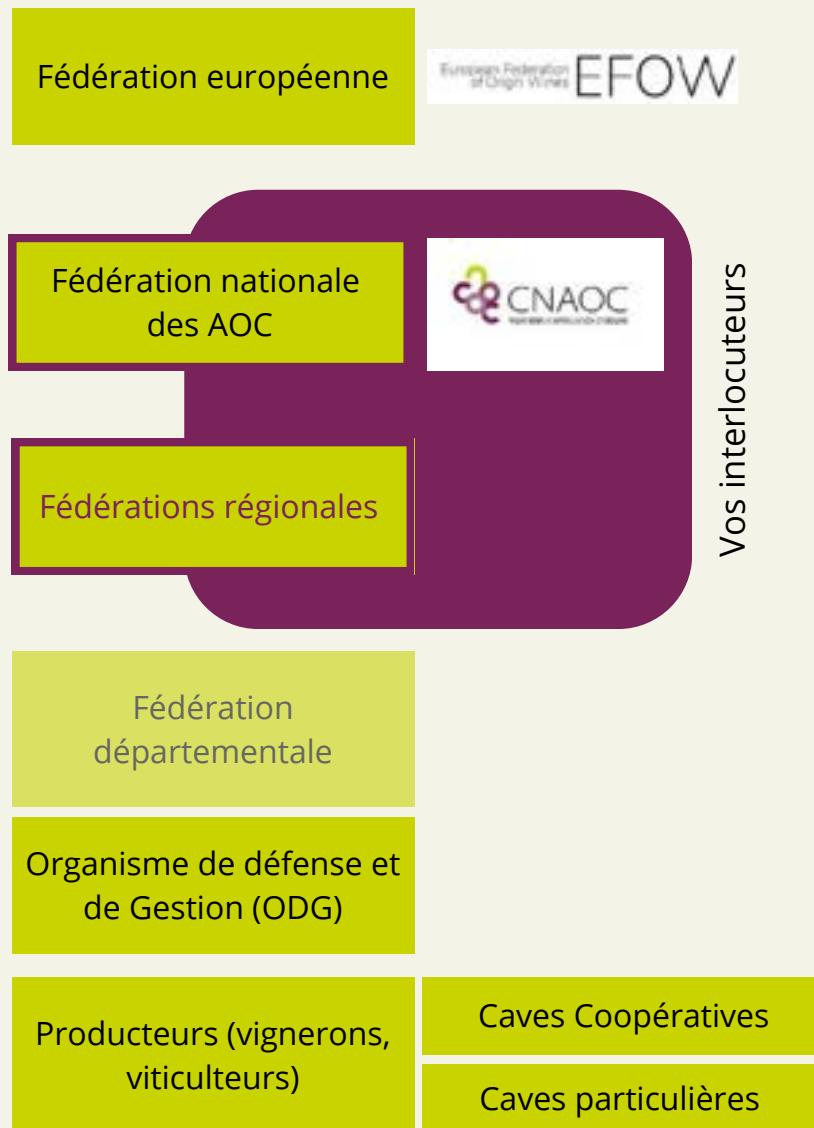


92 milliards €
chiffre d'affaires généré
 par la filière



LA FILIERE VITICOLE

Organigramme de la production



2. EN EUROPE : PRESERVER LE BUDGET ET LES SPECIFICITES DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES DANS LA PROCHAINE PAC





EUROPE

NOS AOC-IGP SONT DES SUCCESS STORIES MENACEES, PROTÉGEONS-LES !

Contexte

- **30%** des normes en agriculture émanent de l'Europe (OIV, 2023)
- **80%** de la production viticole européenne est AOC ou IGP ("sous IG") (OIV, 2023)

Problématique : comment faire de nos Indications Géographiques (IG) la pierre angulaire d'une politique européenne de la qualité ?

Des chantiers législatifs clés

- **OCM & Plans Stratégiques** : cette réforme spécifique à la viticulture de l'organisation commune du marché (OCM), appelée "Paquet Vin", introduit une approche souple, fondée sur une boîte à outils, permettant aux États membres et aux groupements de producteurs d'IG d'adapter les mesures aux réalités locales. Nous tenons à saluer le travail des politiques européens dont les rendus à date sont en phase avec les attentes et les besoins de la filière viticole. Entre autres, des améliorations ciblées permettraient : de clarifier les règles relatives à la limitation des autorisations de plantation, à fournir des outils de marché aux groupements de producteurs reconnus d'IG, à renforcer les conditionnalités liées aux interventions de marché, et à garantir un financement dédié aux mesures de durabilité, tout en permettant aux Etats-membres de mettre en œuvre des soutiens au marché en renforcement de l'export et de l'œnotourisme par exemple. **Discussions + vote : fin 2025. Publication en 2026.**

Quelles mesures sont attendues par la filière ?

1

Régulation des plantations : renforcement et prolongation

- **possibilité de plantation à 0 %** : au niveau régional ou au niveau de l'indication géographique (AOC-IGP) pour les nouvelles autorisations.
- **prolongation de la durée de vie des autorisations de replantation à 13 ans** pour les autorisations en portefeuille/conversion automatique.

2

Durabilité : allier performance économique et environnementale

- **Activer l'article 172 ter de l'OCM** : il permet déroger au droit de la concurrence en fournissant des indicateurs facultatifs sur l'orientation des prix concernant la vente de raisins destinés à la production de vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée.
- **Augmentation du cofinancement de l'UE pour les investissements changement climatique** : le viticulteur doit prétendre à des aides pour favoriser le repos des sols, ce qui répond à un objectif économique et écologique.
- **Financement à 100%** de la lutte contre la Flavescence dorée (via le PSN).
- **Œnotourisme** : ouverture pour les ODG à des financements pour l'œnotourisme.



EUROPE

NOS AOC-IGP SONT DES SUCCESS STORIES MENACEES, PROTÉGEONS-LES !

Des chantiers législatifs clés

- **PAC post 2027 : il est encore temps de sauver nos IG !** Une réduction estimée entre 20 et 30 % du budget de la PAC et pas de budget dédié au secteur viticole dans les propositions législatives publiées par la Commission en juillet (*bien que les mesures spécifiques à la viticulture ne soient pas remise en cause*). Le secteur devra désormais être financé via l'enveloppe agricole globale. Les États membres auront la possibilité de flécher des crédits en faveur de la filière (cofinancement 30% mini), en arbitrage avec d'autres priorités sectorielles dans leurs plans. Un objectif global de 43 % des dépenses serait alloué à des objectifs environnementaux.

Les dispositions concernant les programmes vin deviendront caduques si elles ne sont pas réintégrées par voie d'amendement dans le cadre de la réforme de la PAC post-2027.

Comment pouvez-vous nous aider ?

- **Paquet Vin : faire remonter auprès du MASA les priorités de la filière** concernant le Paquet Vin pour renforcer la position française auprès du Conseil Européen.
- **PAC : faire remonter auprès du MASA l'inquiétude de la filière quant à la mise en place d'un fonds unique indifférencié.** Nous encourageons la Commission à sanctuariser une ligne budgétaire pour la filière viticole, pour une politique sectorielle dédiée, fondée sur des outils ciblés et adaptés à la réalité des exploitations viticoles.

3. EN FRANCE : DES NORMES COHERENTES AVEC L'ACTIVITE VIGNERONNE





ECONOMIE

POUR UN JUSTE PARTAGE DE LA VALEUR ENTRE ACTEURS DE LA FILIÈRE

Contexte

- **Deux fois plus** de charges à l'hectare en France qu'en Italie (*Agreste, 2021*)
- **-11 000 domaines viticoles** en dix ans entre 2010 et 2020, l'équivalent de deux fois le vignoble Bordelais (*Insee, 2024*)
- **12,6%** des viticulteurs sont en situation de pauvreté monétaire (*Insee, 2025*)

Problématique : comment garantir un juste partage de la valeur entre acteurs de la filière ?

Des chantiers législatifs et politiques clés

- **EGALIM 4** : l'objectif : garantir des prix rémunérateurs aux producteurs dans la future loi EGALIM4 via un rééquilibrage des relations vendeurs - acheteurs et la sécurisation du contrat amont (première transaction).
- **OCM viticole - art. 172 ter** : il permet de protéger et développer la création de valeur autour des signes de qualité (SIQO) en déterminant un prix d'orientation du raisin au sein des interprofessions, basés sur des critères objectifs (indicateurs coûts de production). Nous souhaitons modifier l'OCM afin d'étendre cette disposition aux prix des moûts et des vins en vrac.
- **Projet de Loi de Finances 2026 (PLF)** : amélioration du dispositif de transmission dans un cadre familial, en permettant, pour les transmissions à titre gratuit, un report de l'engagement de conservation sur les bénéficiaires (héritiers en ligne directe ou apport en GFA).

Comment pouvez-vous nous aider ?

- **Egalim** : sensibiliser le Gouvernement pour faire de l'inscription de ce texte à l'agenda parlementaire une priorité. Les propositions de la filière viticole doivent être intégrées au projet de loi initial.
- **OCM viticole - art. 172 ter** : coconstruire avec la filière une architecture interprofessionnelle permettant l'élaboration et la diffusion de prix facultatifs.
- **PLF26** : soutenir nos propositions fiscales auprès du Gouvernement.

**La viticulture, c'est
16 % du CA
du secteur agricole
français**

**Le secteur génère
32 milliards d'€
valeur ajoutée
soit 1,4% PIB**

**L'excédent brut
d'Exploitation (EBE)
moyen d'une
exploitation a
diminué de 25 % en
2023**



DURABILITE

DONNER AUX VIGNERON.NES LES MOYENS DE TRAVAILLER

Contexte

- Les vins AOC et IGP **sont les seuls** à bénéficier d'une définition de la durabilité dans les textes européens
- **2/3 des AOC françaises** ont des dispositions agroenvironnementales dans leur cahier des charges
- **Boulimie normative depuis plusieurs années** (ZNT/DSR, arrêté pollinisateurs, AMM cuivre, santé des sols...) générant pour les vigneronnes de l'incertitude, un accroissement des contraintes et souvent du découragement.

Problématique : comment accompagner nos appellations viticoles (AOC) et nos exploitations vers plus de durabilité (économique, sociale, environnementale) ?

Des chantiers législatifs et politiques clés

- **Consolider la "loi OTT" sur les vignes en friche** : étendre le dispositif contraventionnel à l'ensemble des maladies cryptogamiques (mildiou, Oïdium, Black-rot...) en plus de la flavescence dorée, pour doter tous les bassins viticoles de cet outil performant.
- **Produits d'entretien de la vigne - abandonner les postures contradictoires** : le principe «Pas d'interdiction sans solutions» vient d'être inscrit dans la loi. Parallèlement, le cuivre (utilisé en bio) vient d'être classé parmi les substances actives soumises à substitution par l'ANSES. Cette position est deux fois plus stricte que ce que permet la réglementation européenne actuelle et elle vient créer une nouvelle distorsion de concurrence. C'est un frein énorme à la transition agroécologique de la filière viticole. Un marché unique nécessite des règles harmonisées au niveau communautaire.
- **Réformer le code de l'urbanisme pour l'aménagement d'espaces de transition** : imposer à l'aménageur de prendre en charge les coûts de la mise en place d'une zone tampon entre les constructions nouvelles et les espaces viticoles. Ainsi, ce dispositif permettrait d'éviter l'application de la distance de sécurité des riverains (DSR).

Comment pouvez-vous nous aider ?

- **Vignes en friche** : travailler avec nous pour consolider juridiquement des propositions.
- **Produits d'entretien de la vigne** : appuyer notre demande auprès du **Gouvernement** pour la mise en place d'une politique pluriannuel cohérente en matière de produits phytosanitaires.
- **Aménagement d'espaces de transition** : soutenir la proposition de la CNAOC permettant de réformer le code de l'urbanisme.

52 % des bassins AOC ont déjà une stratégie environnementale structurée

Vignoble français :
21% bio, 62% HVE



DURABILITE

DONNER AUX VIGNERON.NES LES MOYENS DE TRAVAILLER

Durabilité, permettre aux viticulteurs de continuer à produire durablement

Dans un contexte sociétal de tensions fortes au sujet de l'utilisation des produits d'entretien de la vigne, il est nécessaire de trouver un équilibre entre ambition environnementale et réalisme économique, en garantissant la stabilité et la lisibilité du cadre réglementaire.

Or, ce cadre pensé comme une norme devient une accumulation de contraintes réglementaires pour les viticulteurs, générant un grand désarroi : application de ZNT, retrait de Pledge/Rami, arrêté pollinisateurs, renouvellement d'AMM, avis ANSES sur le cuivre, PPL drone, etc. Les impasses techniques et les surtranspositions nuisent à la compétitivité de nos entreprises. Un cadre réglementaire mouvant décourage les investissements viticoles (nouveaux équipements, conversions bio, plantations).

Notre demande : il est nécessaire que les pouvoirs publics français donnent un cadre pluriannuel clair sur les normes environnementales et fiscales.

Autorisations de mises en marché (AMM) Cuivre

Le dernier rapport du CGAAER affirme que « le cuivre est le dernier rempart dans la gestion des stratégies de protection du vignoble » or **la position de l'ANSES est en contradiction avec le principe de développement d'une viticulture biologique** et d'une stratégie alternative pour gestion des résistances avec produits en conventionnel :

- la limite européenne d'usage de cuivre : 28 kg/ha sur 7 ans (4 kg/an en moyenne)
- la limite française : 4 kg/ha/an en moyenne mobile
- AMM : réexamen par ANSES de 27 spécialités à base de cuivre. 2 produits sont maintenus (HELIOCUIVRE et CHAMP FLO). 17 produits (non évalués) attendent l'évaluation de l'Italie pour décision en France. Il est probable qu'à terme toutes les ré-autorisations comportent des contraintes d'utilisations supplémentaires.

Notre demande : un moratoire sur le cuivre à échéance 2029 (renouvellement de la molécule au niveau européen) et une harmonisation des règles au niveau communautaire (EFSA plutôt que ANSES) pour les AMM. De manière générale, nous demandons que la filière soit associée à l'élaboration de la norme.



REGLEMENTATION AOC-IGP

CONSOLIDER LA POLITIQUE DE QUALITÉ FRANÇAISE

Contexte

- **1 232 signes de qualité (SIQO) reconnus en France** sont gérés et défendus dans le cadre d'une politique de qualité unique au monde et qui a près de 100 ans (AOC-IGP-Label Rouge-STG-Agriculture biologique).
- **Le PLF26 pourrait remettre en cause le budget de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)** malgré plusieurs années de déficit structurel et un effort de rationalisation interne alors que les professionnels du Conseil Permanent de l'INAO ont pris une décision forte et symbolique en votant une augmentation de 24% des droits acquittés de l'Institut (les droits représentants 30% du budget global).
- **Développement d'une charte « Origin'info » par le gouvernement, en concurrence directe avec les SIQO** historiques et ne répondant pas aux mêmes exigences d'origine et de qualité (sans garantie de contrôle, sans coût et sans traçabilité).

Problématique : comment soutenir les filières françaises de qualité et en particulier les AOC, dans un contexte économique, politique et environnemental complexe ?

Des chantiers législatifs et politiques clés

- **Introduire dans la Loi de finances une augmentation proportionnelle des crédits destinés à l'INAO** : la participation de l'Etat doit être équivalente à l'engagement des professionnels concernant les droits acquittés. Un maintien ou une baisse des crédits engendreraient une réduction importante des effectifs et ainsi des retards dans l'instruction des modifications des cahiers des charges, en somme, une impossibilité pour nos SIQO de s'adapter aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.
- **Demander au Gouvernement le retrait du label Origin'info** ou à défaut d'en changer le nom et d'en renforcer le contrôle. Le risque est celui d'une confusion voire d'une tromperie pour le consommateur déjà perdu dans une jungle de labels et d'une dilution du principe d' « origine ». N'affaiblissons pas notre politique de qualité au profit de quelques industriels et acteurs de l'aval avec un label fantoche.

Comment pouvez-vous nous aider ?

- **PLF 26 : sensibiliser le gouvernement** sur l'importance de nos SIQO pour l'économie, les emplois, le patrimoine et la culture française. Plaider pour l'augmentation des crédits de l'INAO à hauteur de l'engagement des professionnels (24%).
- **Origin'info : faire remonter cette problématique au Ministère en charge de la consommation** (rattaché à Bercy) pour demander à retirer le terme « Origine » pour ne pas faire concurrence à nos SIQO.

Budget INAO : 26
millions d'euros

Filières de qualité :
42 milliards d'euros
générés



SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

UN CHANTIER-CLÉ POUR FACILITER L'ACTIVITÉ DES VIGNERONS

QRCode aller vers la mise en place d'un QR code aux usages multiples : il permettra la simplification administrative, une meilleure traçabilité, une dématérialisation des informations réglementaires, commerciales et promotionnelles.

Les points et avantages clés :

- simplification administrative via la dématérialisation des documents douaniers (optionnelle depuis 2019)
- amélioration de la traçabilité (authentification, lutte contre la contrefaçon / suivi des volumes pour l'ODG et l'interprofession)
- conformité réglementaire (affichage dématérialisé des ingrédients et calories),
- optimisation commerciale (anticipant le remplacement des codes-barres en 2027),
- renforcement des actions promotionnelles (valorisation des domaines, territoires et œnotourisme) et mise en avant de la prévention et de la modération concernant la consommation d'alcool voire des initiatives en termes de RSE (certifications environnementales...).

Notre demande : poursuivre le chantier avec la DGDDI, la DGCCRF ainsi que GS1 pour une mise en œuvre dès 2026.

Simplifier le dispositif enrichissement : la procédure actuelle est lente et chronophage tant pour les ODG viticoles que pour l'administration.

Des pistes d'amélioration sont travaillées au niveau français pour simplifier le dispositif enrichissement. Nous nous interrogeons par exemple sur la pertinence d'un maintien des demandes annuelles.

Notre demande : être à nos côtés pour construire et porter une position française.



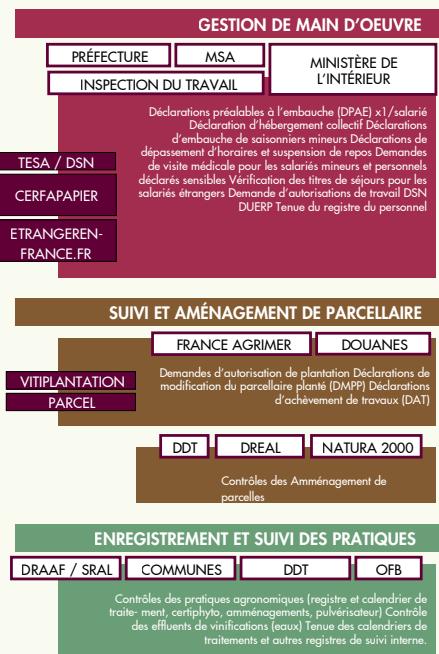
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

VERS LE GESTE DÉCLARATIF UNIQUE ?

Nous sommes très satisfaits du travail entamé avec l'administration sous l'égide du ministère des Comptes Publics pour la simplification administrative. **Nous souhaitons le voir aboutir avec une mise en œuvre rapide d'un guichet unique avec la plateforme « dites-le nous une fois ».**



LES DÉCLARATIONS ADMINISTRATIVES DU VIGNERON



ODG STRUCTURE ATTENDANT UNE DÉCLARATION OU SUSCEPTIBLE DE CONTRÔLER LE VIGNERON IMPOTS.GOUV.FR TÉLÉSERVICE OU PLATEFORME DÉDIÉE DRFIP DDT/SAFER MSA IMPOTS.GOUV.FR

Exemple : les déclarations administratives du vigneron. Crédit : CAVB.

9h/semaine
C'est le temps passé par un exploitant sur des tâches administratives.



GEOPOLITIQUE

PROTÉGER LA FILIÈRE FACE AUX MENACES GÉOPOLITIQUES

Contexte

- **2 conflits commerciaux** ont largement déstabilisé la filière en 2024-25 (Chine, US)
- **1 milliard d'euros** : montant des pertes pour la filière viticole générée par le conflit Airbus/Boeing en 2020
- US : **14%** de nos vins y sont consommés, **près de 40%** des Cognacs y sont exportés.

Problématique : comment protéger la filière vin et eaux-de-vie face aux problèmes géopolitiques ?

Des menaces politiques

- **Accord US-UE** : depuis deux ans, on assiste à une forte dégradation des exportations françaises sur la plupart des marchés historiquement clients de la France. Les Etats Unis restent le premier pays client de la France que ce soit pour les vins tranquilles ou les vins effervescents. Les vins et spiritueux européens sont soumis à une taxe américaine à l'export de 15 % depuis le 7 août. Nous engageons le Gouvernement français et la Commission européenne à continuer les négociations pour obtenir le plus grand nombre possible d'exemptions, notamment pour le vin et les spiritueux.
- De manière générale faire en sorte que la filière vin et spiritueux ne soit pas systématiquement prise en otage par les guerres commerciales. Soutenir et renforcer une diplomatie économique gagnante-gagnante.
- **Guichet unique** : alors que les marchés hors-UE sont de plus en plus instables et aléatoires, il est nécessaire de renforcer le marché intérieur. Nous proposons de créer un guichet pour la vente à distance dans l'UE, sur le modèle de celui existant pour la TVA, afin de renforcer notre marché intérieur et de permettre aux vigneron de déclarer et de payer les accises dues dans d'autres États membres via un seul portail européen.

Comment pouvez-vous nous aider ?

- **Conflit US-UE** : faire remonter au **Gouvernement** la demande de la filière de faire partie de la liste des produits exemptés.
- **Guichet unique** : soutenir la proposition de la **CNAOC** auprès de l'Etat français et des institutions européennes.

Avant avril : **les vins UE importés aux USA étaient taxés à 2,5%**

Les **spiritueux** bénéficiaient d'une **exemption totale** depuis 1997

Taxes 15% = **34.000 emplois détruits + perte d'activité de plus de 5 milliards USD**



FILIERE VITICOLE ET SANTE

DÉCONSOMMATION ET DÉNORMALISATION, PUBLICITÉ, FISCALITÉ : MENACES À TOUS LES ÉTAGES !

Contexte

- **-70%** : c'est la baisse de la consommation de vin en 60 ans
- **-20%** : c'est la baisse de la consommation estimée d'ici 10 ans en France

Problématique : face à la stigmatisation croissante de toute consommation d'alcool, comment recentrer les politiques publiques sur la modération et la prévention des excès ?

Des menaces législatives et politiques

- **Soutien des pouvoirs publics au Dry January / défi de janvier** : ce mois sans alcool représente un abandon de la modération au profit de l'abstinence et ne correspond pas à aucun consensus scientifique solide. Cette initiative n'est soutenue par aucun autre gouvernement à l'échelle internationale. La France, pays du vin, ne peut devenir le seul pays à promouvoir l'abstinence.
- **Loi Evin** : la loi Evin doit être appliquée et respectée, mais elle déjà très protectrice du consommateur. Nous nous opposerons fermement à tout durcissement supplémentaire visant à interdire ou restreindre la publicité sur les réseaux sociaux.
- **Fiscalité des boissons alcoolisées** : depuis plusieurs années, différents mécanismes fiscaux sont envisagés par les pouvoirs publics : fiscalité comportementale, fiscalité au degré, ou prix minimum par unité d'alcool. La filière s'oppose fermement à toute augmentation de la fiscalité (hausse des accises, prix minimum), inappropriée tant sur son principe que sur ses effets. Nous appelons à lutter contre les comportements excessifs et non contre toute forme de consommation.

Elus locaux et parlementaires : comment pouvez-vous nous aider ?

- **Défi de janvier** : refuser que votre municipalité/communauté de communes participe au "mois sans alcool" (surtout si votre commune est dans une zone viticole !)
- **Loi Evin** : rejeter les PPL visant à durcir la Loi Evin, ou au contraire visant à la supprimer.
- **PLFSS** : veiller à ne pas co-signer des amendements visant à mettre en place un "prix minimum" sur l'alcool ou visant à augmenter la fiscalité sur les boissons alcoolisées.

LA CNAOC

MIEUX NOUS CONNAÎTRE



La CNAOC, la Maison des Vignerons

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC), est le premier syndicat viticole fondé en 1924. **C'est un syndicat représentant, par le biais de ses 17 fédérations régionales, l'ensemble des AOC de France, soit 65% de la viticulture françaises (vins et eaux-de-vie de vin).**

Sa raison d'être : la défense de l'AOC et des vigneron.nes. Avec ce réseau puissant, la CNAOC garantie un cadre légal et règlementaire favorable à la viticulture d'appellation d'origine tant au niveau européen que national.

Des interlocuteurs thématiques au sein de notre Confédération

- **Présidence** (affaires politiques) : Jérôme BAUER, Président
- **Direction** (affaires syndicales) : Raphaël FATTIER, Directeur, r.fattier@cnaoc.org
- **Pôle juridique**
 - Fanny DUCROCQ, juriste, f.ducrocq@cnaoc.org *Droit vitivinicole, affaires UE*
 - Pierre-Baptiste FONTAINE pb.fontaine@cnaoc.org *Droit vitivinicole, durabilité, fiscalité*
- **Communication et affaires publiques** : Charlotte BAROTIN, c.barotin@cnaoc.org
- **Secrétariat de rédaction** : Nadine MARES, n.mares@cnaoc.org



Notes

**Président**

Jérôme BAUER

Directeur

Raphaël Fattier

Les membres de l'équipe

Fanny Ducrocq, Pierre-Baptiste Fontaine,
Charlotte Barotin, Nadine Mares

Confédération des producteurs
de vins et eaux-de-vie
à Appellations d'Origine Contrôlées

12, rue Sainte-Anne
75001 | PARIS

+33 (0)1 42 61 21 25
contact@cnaoc.org

Suivez nous sur les réseaux

